



Ordre des
diététistes
de l'Ontario

résumé

2
La confiance dans le travail
de réglementation de
l'Ordre

Est-ce dans votre champ
d'application?

p. 4

3
La réglementation est plus
efficace quand le public en
est conscient

Êtes-vous un membre d'équipe qui
crée des connaissances?

p. 6

3
Au revoir et merci
Représentante du public,
Jeannine Roy-Poirier PhD

10
Retombées positives du
nouveau règlement sur
l'inscription

Les diététistes trouvent que le
processus d'EPE s'est bien déroulé

arrière couverture



La confiance dans le travail de réglementation de l'Ordre



Elizabeth Wilfert,
Représentante du public
& Présidente

En tant que membre du public qui a l'honneur de faire partie d'un organisme extraordinaire, je suis convaincue que « La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est [vraiment] de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario. Nous nous consacrons à l'amélioration continue de services de nutrition sûrs, éthiques et compétente fournis par les diététistes dans leurs environnements d'exercice en évolution constante ».

Je suis très honorée que l'on m'ait demandé d'être votre présidente en 2012-2013 et c'est un privilège que je ne prends pas à la légère.

Mes fonctions de représentante du public depuis six ans m'ont permis d'apprécier la réglementation des professions de la santé dans l'intérêt public. J'ai rencontré des personnes remarquables. Il convient de féliciter les diététistes pour les innombrables heures qu'elles consacrent au Conseil et aux comités afin d'assurer l'autoréglementation de la profession. Je ne saurais non plus imaginer un personnel aussi extraordinaire, toujours prêt à faire un effort supplémentaire sans jamais perdre le sourire. Mes collègues représentant le public sont aussi très dévoués, ne ménagent pas leur temps et souhaitent le meilleur pour le public et la profession.

L'histoire de la réglementation remonte à 1982 quand le gouvernement provincial a demandé une analyse de la responsabilité des professions de la santé. L'étude, intitulée « *The Health Professions Legislation Review* », et le rapport qui en a découlé en 1989 « *Striking a New Balance; a Blueprint for the Regulation of Ontario's Health Professions* », ont apporté une réponse à une époque où les pressions s'intensifiaient pour changer la réglementation en place et pour protéger le public contre les risques ou préjudices qui peuvent survenir pendant la prestation de services de santé. À l'issue d'une vaste consultation de plus de 200 groupes et plus de 75 professions de la santé, le comité d'enquête a recommandé de vastes réformes pour assurer la protection du public et faire que les professionnels de la santé prodiguent les meilleurs soins possibles en répondant à des normes élevées de compétence. Résultat, en 1991, le gouvernement a adopté la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et 21 lois sur les professions de la santé, y compris la *Loi sur les diététistes*.

La LPRS oblige les ordres des professions de la santé réglementées à avoir certains comités : exécutif; de l'inscription; d'assurance de la qualité; des relations avec les patients; des enquêtes, des plaintes et des rapports; de discipline; d'aptitude professionnelle. Au fil des années, j'ai siégé à ces comités et constaté l'amélioration des normes, politiques et procédés qui contribuent à assurer des processus équitables, transparents et efficaces, et j'ai vu également que les diététistes sont qualifiées pour fournir des soins sûrs, compétents et respectueux de l'éthique au public.

En tant que membre du public qui a l'honneur de faire partie d'un organisme extraordinaire, je suis convaincue que « La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est [vraiment] de **réglementer et d'aider** tous les Dt.P. dans **l'intérêt de la population de l'Ontario**. Nous nous consacrons à l'amélioration de **services de nutrition sûrs, éthiques et compétents**, fournis par les diététistes dans leurs environnements d'exercice en évolution constante ».

[suivant](#)

[Retourner au menu](#)

La réglementation est plus efficace quand le public en est conscient



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice et directrice générale

Même si je crois qu'ils peuvent fort bien le faire sans le public, je pense que nous pouvons faire du meilleur travail quand le public sait comment la réglementation le protège.

Depuis 16 ans que je travaille dans la réglementation, on m'a souvent demandé si les ordres de réglementation des professions de la santé peuvent effectivement élaborer des règlements sans faire intervenir le public. Même si je crois qu'ils peuvent fort bien le faire sans le public, je pense que nous pouvons faire du meilleur travail quand le public sait comment la réglementation le protège.

Cette année, l'Ordre poursuit sa campagne d'éducation du public en transmettant un message sur la façon dont il travaille pour le bien public, c.-à-d. en établissant et en faisant appliquer des normes pour la profession de diététiste. Il explique aussi pourquoi il est préférable de choisir des diététistes pour obtenir des services de nutrition compétents. Le titre « diététiste » désigne une personne qui a suivi une formation poussée qui est qualifiée pour fournir des services sûrs, éthiques et fondés sur des éléments scientifiques sur la saine alimentation.

NOUVELLE VIDÉO

Notre message d'éducation du public est transmis cette année par un nouveau canal. Nous avons créé une vidéo intitulée L'Ordre des diététistes de l'Ontario est là pour vous aider, et l'avons affichée sur You tube. La publicité en ligne dans les magazines *Canadian Living*, *Fresh Juice* et *Livestrong*, conduit directement à la vidéo. Une évaluation de la campagne précédente a révélé que plus de gens ont accédé à notre site Web directement à partir des annonces en ligne que des annonces imprimées. Par conséquent, cette année, nous avons éliminé la publicité imprimée et concentré nos ressources sur la campagne en ligne qui est plus efficace.

LES DIÉTÉTISTES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS CETTE CAMPAGNE

Nous vous encourageons à montrer la vidéo à votre famille, à vos amis et à vos clients. Pour en faciliter l'accès, nous avons affiché des liens avec la vidéo, en français et en anglais, sur notre page d'accueil et sur la première page de la section réservée au public.

Allez à www.cdo.on.ca et cliquez sur le lien de la vidéo dans le coin inférieur droit de la page d'accueil. Vous pouvez aussi voir les vidéos sur You tube en effectuant une recherche avec les expressions « Ordre des diététistes de l'Ontario » ou « College of Dietitians of Ontario ».



Au revoir et merci

JEANNINE ROY-POIRIER, PH.D REPRÉSENTANTE DU PUBLIC

Après de six années de dévoués services à titre de représentante du public au Conseil, Jeannine Roy-Poirier, Ph.D. quitte l'Ordre. Tout le monde en gardera un souvenir durable; nous n'oublierons pas sa détermination et son dévouement, son rire et son sourire, ainsi que sa passion indéfectible pour le

service à la collectivité. Jeannine a siégé avec enthousiasme au Comité d'inscription pendant plusieurs années, ainsi qu'aux comités des relations avec les patients, de discipline, d'aptitude professionnelle et des élections. Nous la remercions sincèrement et lui souhaitons le plus grand succès dans ses prochaines activités.



Est-ce dans votre champ d'application?

Richard Steinecke, LL.B.

Conseiller juridique

L'expression « champ d'application » a au moins trois sens communs. Les gens pensent souvent qu'il n'y a qu'une seule définition, ce qui, de toute évidence, entraîne la confusion.

« Ce n'est pas dans votre champ d'application ». Que signifie exactement cette affirmation? Une explication est que certaines personnes ont une interprétation étroite de la signification de « champ d'application », même quand il s'agit des actes autorisés. Par exemple, dans certains cas, un diététiste peut prescrire un médicament même si pour certaines personnes la prescription semble ne pas entrer dans le champ d'application de la diététique.

Le problème est que l'expression « champ d'application » a au moins trois sens communs. Les gens pensent souvent qu'il n'y a qu'une seule définition, ce qui, de toute évidence, entraîne la confusion. Les trois définitions communes sont les suivantes :

1. Le domaine d'expertise des diététistes en tant que professionnelles. Ce sens reflète ce que les diététistes ont appris dans leurs programmes de formation et, dans une moindre mesure, l'évolution de la profession.
2. Les activités que les diététistes en tant que professionnelles ont le droit d'accomplir en vertu de la *Loi sur les diététistes* et de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*.
3. Le domaine de compétence individuel d'une diététiste.

Cet article porte sur le champ d'application de la profession dans son ensemble et se concentre par conséquent sur les deux premières définitions.

DOMAINE D'EXPERTISE

Le premier sens, le domaine d'expertise, est le plus englobant et est appuyé par l'article 3 de la *Loi sur les diététistes* qui se lit comme suit :

« L'exercice de la profession de diététiste consiste dans l'évaluation de la nutrition et des affections d'ordre nutritionnel et dans le traitement et la prévention des troubles relatifs à la nutrition par des moyens nutritionnels. »

Cette disposition est seulement descriptive. Elle n'empêche pas les diététistes de faire autre chose que ce qui est décrit ici. Elle établit de manière générale le type d'activité que les diététistes font normalement. Il ne faut pas oublier que le champ d'application de la profession évolue au fil du temps. Ce qui ne faisait peut-être pas partie du champ d'expertise des diététistes en 1993 (quand la disposition a été adoptée) peut maintenant faire partie de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur jugement. La meilleure façon de constater l'évolution de l'expertise de la profession est de regarder les

programmes de formation en diététique et la littérature professionnelle sur la diététique. En adoptant cette approche du champ d'application, l'Ordre utilise une vaste définition pour déterminer la nécessité de la couverture de l'assurance responsabilité professionnelle ainsi que pour compter les heures d'exercice afin de démontrer les connaissances, les compétences et le jugement actuels¹.

C'est pour cette raison que la *Loi sur les diététistes* n'empêche pas les membres de poser des gestes qui dépassent le langage de l'article 3. Par exemple, même si la prescription de médicaments ne constitue pas un « traitement... par des moyens nutritionnels », aucune règle n'empêche les diététistes de faire quelque chose qui dépasse les limites de ce langage. Il serait faux de dire que les diététistes n'ont pas l'expertise ou le pouvoir de prescrire des médicaments à cause de l'article 3 de cette loi. Les diététistes peuvent fort bien posséder l'expertise concernant les médicaments utilisés fréquemment dans le contexte de la diététique.

ACTIVITÉS PERMISES PAR LA LOI

Le deuxième sens souvent attribué au champ d'application de la diététique fait référence aux activités que la *Loi sur les diététistes* permet. Certaines personnes peuvent affirmer que cela signifie que les diététistes peuvent accomplir uniquement des activités du domaine public et piquer la peau parce qu'aucun autre acte autorisé ne leur est attribué.

Cependant, cet argument ne tient pas parce que la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* autorise les diététistes à accomplir d'autres actes autorisés dans les cas suivants :

1. Ils constituent une exception (p. ex., aider une personne à accomplir des activités de la vie quotidienne);
2. Ils constituent une exception aux termes d'un règlement du ministre (p. ex., acupuncture, du moins pour le moment);
3. Ils font l'objet d'une délégation (p. ex., prescrire un médicament dans le cadre d'une directive médicale).

Par conséquent, même si le « champ d'application » de la diététique empêche les diététistes de prescrire des médicaments de leur propre chef, la prescription de médicaments dans le cadre d'une délégation souvent

contenue dans une directive médicale tombe dans le champ d'application de leur profession.

CONCLUSION

Quel que soit celui des deux sens généraux attribués à « champ d'application », aucun des deux n'empêche une diététiste de prescrire des médicaments dans le cadre d'une délégation.

Bien entendu, toute diététiste qui le fait doit se conformer aux normes professionnelles (p. ex., veiller à avoir la compétence personnelle pour le faire, effectuer l'évaluation appropriée, surveiller le client et documenter comme il se doit les activités). Mais cela revient à concéder que la prescription de médicaments peut, dans certains cas, tomber dans le champ d'application de la diététique.

La réponse appropriée à une personne qui dit : « ce n'est pas dans votre champ d'application » alors que vous possédez la formation et la compétence pour accomplir un acte autorisé et que vous avez une directive médicale qui vous autorise à le faire, serait de répondre : « les diététistes sont formées pour le faire et, conformément à la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, j'ai une délégation pour le faire ».

1. En vue de déterminer la nécessité de la couverture d'une assurance responsabilité professionnelle et les heures d'exercice pour établir que les connaissances sont d'actualité, l'Ordre définit comme suit l'exercice de la diététique :

« Exercer la diététique consiste à accomplir des activités rémunérées ou non rémunérées pour lesquelles les membres utilisent des connaissances, des compétences et un jugement particuliers en alimentation et nutrition, pendant :

- l'évaluation de la nutrition liée à l'état de santé et aux troubles de particuliers et de populations;
- la gestion et la prestation de thérapie nutritionnelle pour traiter des maladies;
- la gestion de systèmes d'alimentation; le renforcement de la capacité des particuliers et des populations à promouvoir, maintenir et restaurer la santé ainsi que de prévenir les maladies par des moyens nutritionnels et connexes;
- la gestion, l'éducation ou le leadership qui contribuent à l'amélioration et à la qualité des services de diététique et de santé ».

Cliquez ici pour tester vos connaissances sur le champ d'application de la diététique.

Êtes-vous un membre d'équipe qui crée des connaissances?



Carole Chatalasingh, PhD, Dt.P.
Conseillère sur l'exercice et
analyste des politiques

La sagesse et l'efficacité collectives des équipes interprofessionnelles surpassent souvent les efforts des professionnels de la santé qualifiés qui travaillent seuls dans leur coin¹. Les articles de *résumé* concernant la collaboration interprofessionnelle publiés en hiver et au printemps 2012 ont présenté le cadre d'utilisation des connaissances, qui est un guide visant

à aider les diététistes à créer des équipes synergétiques qui s'instruisent, s'épanouissent et innovent ensemble pour le bien des clients. Cet article explique comment les équipes évoluent dans le processus qui les conduit à devenir des entités interprofessionnelles efficaces créatrices de connaissances. Il décrit aussi les mesures à prendre pour devenir un membre efficace d'équipe créatrice de connaissances et pour vous enrichir avec votre équipe interprofessionnelle.

LES CINQ STADES DU FONCTIONNEMENT D'UNE ÉQUIPE

Pour apporter une contribution utile à votre équipe interprofessionnelle en tant que membre qui crée des connaissances, il faut comprendre comment les équipes évoluent. Elles passent par divers stades de développement avant de collaborer pleinement et d'être productives. En nous inspirant du modèle de développement d'équipe conçu par Tuckman, nous avons établi que le développement de l'équipe interprofessionnelle passe par cinq stades : formation, confrontation, normalisation, performance et re-formation².

Chaque stade de l'évolution vers les « équipe créatrices de connaissances » a ses propres caractéristiques qui sont indiquées dans le tableau 1 à la page 8.

LES FLUCTUATIONS DU FONCTIONNEMENT EN ÉQUIPE

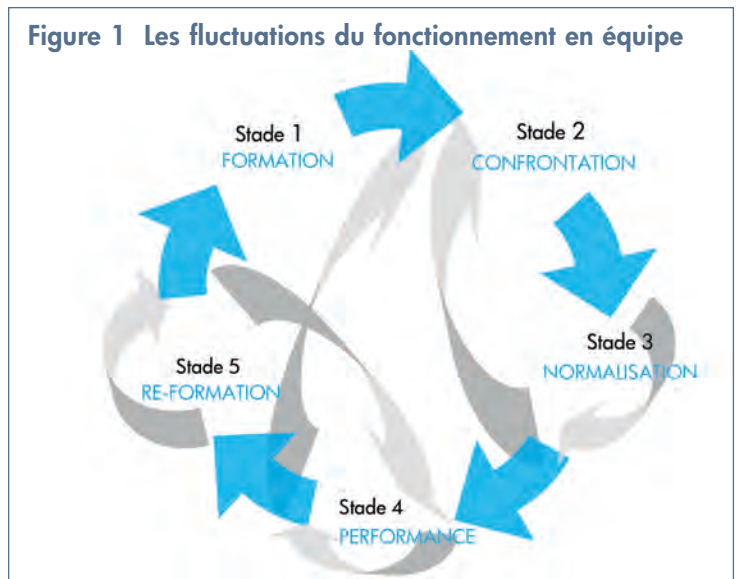
Les équipes interprofessionnelles sont dynamiques : leurs membres arrivent et partent, l'organisation et les pratiques changent, ce qui fait qu'elles fluctuent au fil des stades du fonctionnement. La figure 1, à droite, *Fluctuations* du fonctionnement en équipe, montre que même si toutes les équipes finissent pas traverser les cinq stades du fonctionnement (flèches bleues), elles vont et viennent

entre deux stades quand elles ressentent les conséquences de changements dans l'environnement d'exercice (flèches grises). Par exemple, des conflits concernant des changements de la composition ou des pratiques de l'équipe peuvent surgir et faire reculer du stade 4, *Performance*, au stade 2, *Confrontation*, les équipes qui n'ont pas de processus de communication approprié. Au stade 5, *Re-formation*, une équipe efficace créatrice de connaissances qui a des processus de communication appropriés évitera les pas en arrière inutiles en s'adaptant au changement sans faire reculer radicalement leur fonctionnement. Comprendre la nature récurrente du développement d'une équipe, et y réfléchir, vous aidera à apprendre à devenir un membre d'équipe créatrice de connaissances et à faire plus facilement face aux conflits, aux limites floues et/ou au chevauchement des champs d'application professionnels.

LES DIÉTÉTISTES, MEMBRES D'ÉQUIPES CRÉATRICES DE CONNAISSANCES

Les membres efficaces d'équipes créatrices de connaissances échangent activement des connaissances avec leurs collègues, collaborent avec les autres professions pour créer de nouvelles connaissances au sein de l'équipe, et sollicitent des connaissances des autres membres pour le bien des clients. Ils prennent la responsabilité de leur rôle et participent activement au fonctionnement de l'équipe. Pour devenir un membre efficace d'équipe créatrice de connaissances, il faut comprendre le fonctionnement actuel de l'équipe (voir le tableau 1) puis déterminer et prendre les mesures nécessaires pour le développement de l'équipe.

Figure 1 Les fluctuations du fonctionnement en équipe



Définition du mot "Équipe"

"Petit nombre de personnes possédant des compétences complémentaires et qui partagent un objet, des buts de rendement et une approche dont elles se tiennent mutuellement responsables."¹ (traduction libre)

Dans le *Code de déontologie pour la profession de diététiste au Canada* (Diététistes du Canada, 1996), les diététistes promettent de « travailler en collaboration avec mes collègues, les autres professionnels et le grand public ». Cela signifie qu'elles ont l'obligation morale de chercher de nouveaux moyens de prodiguer des soins sûrs et de haute qualité aux patients. Pour avoir des équipes créatrices de connaissances, les diététistes edoivent :

1. avoir conscience des caractéristiques du fonctionnement en équipe;
2. comprendre ce qui se passe dans les équipes créatrices de connaissances;
3. connaître les responsabilités individuelles et collectives afin de fournir des services interprofessionnels sûrs et de haute qualité.

À titre de diététistes, vous apportez à l'équipe interprofessionnelle des connaissances et des compétences spécialisées en diététique. Développer votre capacité de communiquer le champ d'application de la diététique, les normes et les responsabilités aux autres professionnels de votre équipe et tenir compte de ceux des autres sont tous des moyens d'améliorer le fonctionnement de l'équipe. Le processus de développement de l'équipe optimisera votre rôle en clarifiant les attentes, les tâches et les responsabilités des diététistes au sein de l'équipe interprofessionnelle.

Les diététistes peuvent contribuer à édifier leur équipe interprofessionnelle en participant à la clarification des fonctions de l'équipe, à la formation d'une vision commune, à l'établissement des rôles, à la facilitation de l'apprentissage de l'équipe, et en encourageant le regroupement des connaissances de l'équipe afin d'offrir efficacement des services axés sur les clients. Les diététistes collaborent avec l'équipe en respectant les fonctions et rôles des membres, en travaillant pour réaliser une vision commune et en enrichissant la somme de connaissances.

Les équipes interprofessionnelles efficaces ne se créent pas instantanément. Elles évoluent à titre d'équipes constituées de diététistes, de médecins, de personnel infirmier, de travailleurs sociaux, de thérapeutes et d'autres qui travaillent ensemble pour

gérer les obstacles, et coordonnent leurs activités pour offrir des services sûrs axés sur les clients. Pour servir les intérêts de leurs clients, les diététistes ont l'obligation de faire en sorte que la collaboration professionnelle fonctionne. Elles peuvent également le faire en perfectionnant leurs compétences en communications interprofessionnelles et en participant activement à la formation d'équipes efficaces créatrices de connaissances.

JOIGNEZ-VOUS À LA CONVERSATION

Exprimez vos pensées sur le sujet dans le nouveau blogue de l'ODO sur l'exercice de la profession.

1. Allez à www.cdo.on.ca et ouvrez votre page dans la section réservée aux membres en utilisant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.
2. Cliquez sur « CDO Communities » dans le coin supérieur droit de la page d'accueil de la section réservée aux membres.
3. Cliquez sur « Professional Practice Blog ».
4. Puis sur « Interprofessional Collaboration ».
5. Pour inscrire un commentaire, cliquez sur le titre et la case de réponse s'affichera.

1. Katzenbach, J.R. & Smith, D.K. (2003). *The wisdom of teams: Creating the high performance organization*. NY: HarperCollins.
2. Tuckman, B. & Jenson, M. (1977). « Stages of small group development re-visited ». *Group and Organisational Studies*; 2:419-427.
3. Chatalalsingh, C., & Regehr, G. (2006). « Understanding team learning in a healthcare science center ». In L. English & J. Groen (Eds.), *Proceedings of the Canadian Society for the Study of Adult Education*. (CASAÉ) 25th Annual Conference (pp. 31 – 36). Toronto, Ontario, Canada: York University.
4. Reeves, S., & Lewin, S. (2004). « Interprofessional collaboration in the hospital: Strategies and meanings ». *Journal of Health Service Research Policy*, 9(4), 218–225.
5. Laiken, M. (1998). *The anatomy of high performing teams: A leader's handbook* (3rd ed.). Toronto, Ontario, Canada: University of Toronto Press.
6. Kouzes, J. M., & Posner, B. Z. (2007). *The leadership challenge*. San Francisco: Jossey-Bass.
7. Horak, B.J., Pauig, J., Keidan, B., & Kerns, J. (2004). « Patient safety: A case study in team building and interdisciplinary collaboration ». *Journal for Healthcare Quality*, 26(2), 6-13.
8. Health Force Ontario. (2010). *Interprofessional Care for Policymakers and Researchers*. Consulté le 9 novembre 2010, www.healthforceontario.ca
9. Fullan, M. (2001). *Leading in a culture of change*. San Francisco: Jossey-Bass.
10. Freeth, D. (2001). « Sustaining inter-professional collaboration ». *Journal of Interprofessional Care*, 15(1), 37-46.
11. Edmondson, A., Bohmer, R., & Pisano, G. (2001). « Speeding up team learning ». *Harvard Business Review*, 79(9), 125 – 132.

TABEAU 1 – STADES DE LA CRÉATION D'ÉQUIPES EFFICACES CRÉATRICES DE CONNAISSANCES

1. Formation

Chacun est conscient de la nécessité d'établir des liens avec les autres membres de l'équipe et de se renseigner sur leurs rôles, leur expertise et leurs compétences. C'est à ce stade que les membres de l'équipe prennent conscience de la nécessité d'établir des processus et des structures pour que l'équipe fonctionne de façon optimale pour la sécurité des clients.

| Actions d'un membre d'équipe créatrice de connaissances | Établissement d'équipes interprofessionnelles créatrices de connaissances |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Renforcez votre confiance en vous et dans votre compétence à titre de diététiste de l'équipe. • Prenez la responsabilité de clarifier le champ d'application de la diététique, de votre rôle et de votre responsabilité au sein de l'équipe. Sachez ce que vos compétences et votre expertise de diététiste apportent à l'équipe. • Faites-vous un devoir de comprendre les rôles, les domaines d'expertise et les compétences des autres membres de l'équipe et commencez à leur faire confiance. Cherchez, obtenez et communiquez des connaissances d'autres professionnels de l'équipe. | <ul style="list-style-type: none"> • Un chef d'équipe veille à ce que tous les membres clés de l'équipe interprofessionnelle participent à l'établissement de la mission, des buts, des rôles dans la collaboration interprofessionnelle, des tâches et des responsabilités. • Dans les discussions de l'équipe, les membres commencent à voir comment ils peuvent travailler ensemble pour prodiguer des services sûrs, de qualité et axés sur les clients. • L'équipe détermine la marche à suivre pour mettre des ressources en commun, s'instruire et utiliser les connaissances et l'expertise que les membres peuvent offrir. |

2. Confrontation

Des conflits, des désaccords ou des contradictions surviennent typiquement quand une équipe commence à appliquer de nouveaux processus. Les membres comprennent alors que les buts, les rôles, les ressources et les procédés de l'équipe doivent être clarifiés ou adaptés pour améliorer son fonctionnement.

| Actions d'un membre d'équipe créatrice de connaissances | La résolution des problèmes dans les équipes interprofessionnelles créatrices de connaissances |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Communiquez des renseignements, cherchez des connaissances et encouragez l'interaction entre les membres de l'équipe quand il y a des désaccords et des contradictions. • Écoutez activement et facilitez les communications ouvertes, les négociations et la gestion des conflits. • Examinez et clarifiez votre rôle, vos attentes, vos tâches et vos responsabilités au sein de l'équipe. • Ayez l'esprit ouvert et cherchez au besoin de nouvelles façons de prodiguer des soins sûrs et de haute qualité aux patients. | <ul style="list-style-type: none"> • Établissez des processus pour régler les désaccords et les contradictions au sein de l'équipe. • Mettez de l'avant des attentes réalistes pour fournir des soins sûrs, respectueux de l'éthique et axés sur les clients • Clarifiez la mission, les buts, les ressources communes et les procédés de l'équipe. • Au besoin, et avec le consentement de l'équipe, effectuez des adaptations pour améliorer la dynamique de l'équipe et les résultats pour les clients. |

3. Normalisation

La cohésion s'améliore dans l'équipe. Les conflits, les désaccords et les contradictions sont réglés. Chacun accepte son rôle au sein de l'équipe et commence à agir et à fonctionner en équipe.

| Actions d'un membre d'équipe créatrice de connaissances | L'épanouissement d'équipes interprofessionnelles créatrices de connaissances |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Appréciez la diversité de l'équipe, acceptez tous les points de vue et faites abstraction des différences de personnalité au sein de l'équipe. • Soyez disponible, continuez de parfaire vos compétences en communication et facilitez la gestion des conflits. • Respectez la mission, les buts, les ressources et les procédés établis par l'équipe et tenez-en compte dans votre travail. | <ul style="list-style-type: none"> • Des procédés de communication sont établis afin de promouvoir le respect mutuel et la confiance entre les membres de l'équipe. • Les buts et les procédés de l'équipe sont adoptés par consensus. • Les membres de l'équipe créent des liens (humour et acceptation de tous les points de vue). |

4. Performance

Il y a maintenant une équipe efficace créatrice de connaissances qui travaille en appliquant des valeurs communes, atteint les buts, applique les connaissances communes et bénéficie des compétences des divers professionnels de la santé de l'équipe pour fournir des services sûrs et axés sur les clients.

| Actions d'un membre d'équipe créatrice de connaissances | Équipes interprofessionnelles créatrices de connaissances hautement fonctionnelles |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Prenez la responsabilité de votre rôle et participez activement au travail afin que l'équipe fonctionne au stade de l'exécution. • Appréciez les communications ouvertes et la collaboration. • Communiquez des renseignements et instruisez-vous auprès des autres en tirant parti des possibilités d'enseignement et d'apprentissage. • Reconnaissez les contributions des autres, la responsabilité mutuelle et faites confiance à leur domaine d'expertise. | <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe a la responsabilité de produire des résultats axés sur les clients et de fournir des services de qualité. • Il existe des procédés de réévaluation continue des tâches et des rôles de l'équipe. • Il existe des possibilités d'apprentissage en commun et de créer et chercher de nouvelles connaissances au sein de l'équipe pour le bien des clients. |

5. Re-formation

Les membres de l'équipe ont la capacité de voir le changement qui peut influencer la productivité de l'équipe. Celle-ci réévalue son rendement, ses résultats et son fonctionnement quand un changement survient.

| Actions d'un membre d'équipe créatrice de connaissances | Équipes interprofessionnelles créatrices de connaissances hautement fonctionnelles |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Acceptez le fait que le changement est inévitable et soyez prêt à vous adapter à la nouvelle dynamique de l'équipe. • Relevez les changements qui peuvent influencer la productivité de l'équipe et participez aux activités qui facilitent le changement (p. ex., accueillir les nouveaux membres, apprendre de nouveaux rôles ou s'adapter à de nouveaux processus). | <ul style="list-style-type: none"> • Il existe des processus pour faciliter les rôles changeants au sein de l'équipe, réévaluer le rendement, les résultats et la fonction de l'équipe, et pour conserver l'enthousiasme et l'empressement afin de parvenir au stade de la performance. |

Retombées positives du nouveau règlement sur l'inscription

Carolyn Lordon, M.Sc., Dt.P.
Gestionnaire du programme de l'inscription

Les conséquences du nouveau règlement de l'Ordre sur l'inscription se sont fait sentir presque immédiatement quand les résultats de l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada ont été publiés en juin. Le nouveau règlement permet à l'Ordre de prolonger le certificat d'inscription temporaire des membres qui ratent l'examen au premier essai, à condition qu'elles exercent sous la supervision d'un membre général.

Depuis, l'Ordre travaille avec quatre titulaires de certificat temporaire qui ont échoué à l'examen en mai 2012 et avec leurs employeurs afin d'assurer la supervision appropriée. Un employeur a indiqué que son organisme se fait un devoir de promouvoir le développement et le perfectionnement de ses employés. Elle a vu une magnifique occasion d'aider une employée à réussir l'examen, l'exigence finale pour obtenir un certificat d'inscription générale.

Pour l'Ordre, les résultats ont été positifs :

- Les membres temporaires peuvent exercer sous supervision et fournir ainsi les services de diététique nécessaires à la population ontarienne.
- Les membres temporaires reçoivent de l'aide pour préparer leur deuxième tentative de l'examen.
- La protection du public est assurée car les membres temporaires ont le degré de supervision approprié.
- L'Ordre a eu l'occasion de s'entretenir avec des employeurs.
- Les employeurs ont pu conserver et aider de précieuses employées tout en prenant la responsabilité d'assurer la sécurité des services prodigués à leurs clients.

Consultez *résumé* de l'été 2012 pour en savoir davantage sur le nouveau règlement sur l'inscription.

[Retourner au menu](#)

Certificats d'inscription

CERTIFICATS DE CATÉGORIE GÉNÉRALE

Félicitations à tous nos nouveaux membres inscrits du 10 juillet au 24 octobre 2012.

| | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------|------------|----------------------------|-------|------------|------------------------|-------|------------|
| Katrina Anciado Dt.P. | 12607 | 16/07/2012 | Stephanie Gladman Dt.P. | 12772 | 05/09/2012 | Amanda Nixon Dt.P. | 10182 | 28/08/2012 |
| Danielle Suzanne Battram Dt.P. | 11998 | 11/07/2012 | Rebecca Hailstone Dt.P. | 11286 | 03/08/2012 | Amy O'Connor Dt.P. | 12601 | 23/07/2012 |
| Courtney Bodnar Dt.P. | 12792 | 23/08/2012 | Laura James Dt.P. | 12667 | 17/09/2012 | Kaylynne Parkes Dt.P. | 12577 | 27/07/2012 |
| Fedaa Boqaileh Dt.P. | 12746 | 27/07/2012 | Niloofer Koohestani Dt.P. | 11435 | 20/07/2012 | Kara Parsons Dt.P. | 12719 | 16/07/2012 |
| Jenny Boutillier Dt.P. | 12636 | 19/07/2012 | Tanya L'Heureux Dt.P. | 12821 | 24/08/2012 | Gabrielle Schmid Dt.P. | 12600 | 20/07/2012 |
| Carley Canuel Dt.P. | 12817 | 24/08/2012 | Isabelle Leclerc Dt.P. | 12737 | 18/07/2012 | Leah Shainhouse Dt.P. | 12840 | 01/10/2012 |
| Hoda Chehayber Dt.P. | 12668 | 03/10/2012 | Alice Lin Dt.P. | 12834 | 14/09/2012 | Megan Smith Dt.P. | 12606 | 17/07/2012 |
| Judy Chodirker Dt.P. | 2904 | 19/07/2012 | Kimmy Lu Dt.P. | 12702 | 27/07/2012 | Tina Solte Dt.P. | 12627 | 23/08/2012 |
| Krista-Lee Christensen Dt.P. | 12611 | 23/07/2012 | Krista McLellan Dt.P. | 12623 | 27/07/2012 | Lara Steinhouse Dt.P. | 12813 | 21/08/2012 |
| Rana Daoud Dt.P. | 12540 | 02/08/2012 | Megan Moroz Dt.P. | 12800 | 14/08/2012 | Annie Tsang Dt.P. | 12830 | 24/08/2012 |
| Angel Fonseca Dt.P. | 12849 | 19/10/2012 | Azadeh Nadimpour Dt.P. | 11717 | 16/07/2012 | Nasser Yassine Dt.P. | 12752 | 03/08/2012 |
| Laura Forbes Dt.P. | 12788 | 03/08/2012 | Reza Nazem Boushehri Dt.P. | 11456 | 18/07/2012 | Jessica Zupan Dt.P. | 12610 | 10/07/2012 |



SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE

Angela Argyracopoulos Dietetics Professional Corporation 12776 14/08/2012

RETRAITES

| | | | | | | | | |
|-------------------|------|------------|-----------------------------|------|------------|--------------------|------|------------|
| Rita Accadia | 1561 | 15/10/2012 | Brenda Guarnaschelli | 1538 | 16/10/2012 | Sue Ann Ray-Spicer | 2315 | 13/07/2012 |
| Sylvia Baker | 1611 | 21/09/2012 | Fern Hum | 2290 | 03/10/2012 | Shannon Rutherford | 1105 | 25/09/2012 |
| Willeta Biddle | 2423 | 15/10/2012 | Patricia Kennedy | 1286 | 01/10/2012 | Lesley Scharf | 1755 | 14/10/2012 |
| Faith Brown-Wood | 1142 | 15/10/2012 | Winnie Leung | 1004 | 09/10/2012 | Lynda Secord | 1679 | 17/08/2012 |
| Margaret Brunetti | 1471 | 01/10/2012 | Janet McLaren | 1331 | 15/10/2012 | Lianne Sherbaty | 3287 | 13/10/2012 |
| Mary Bush | 1717 | 15/10/2012 | Francine Navratil-Levasseur | 2213 | 01/10/2012 | Julie Short | 2549 | 15/10/2012 |
| Rae Clemens | 1240 | 15/10/2012 | Ann Nunnenmacher | 2215 | 31/07/2012 | Leslie Smith | 2319 | 18/09/2012 |
| Judith DeWolfe | 1354 | 15/10/2012 | Wai Ping Oberhammer | 1484 | 10/10/2012 | Henia Solomon | 2706 | 14/10/2012 |
| Janet Elder | 1322 | 05/10/2012 | Patricia Pauli | 1589 | 01/10/2012 | Fay Telfer | 2553 | 10/10/2012 |
| Elizabeth Fraser | 2387 | 30/09/2012 | Martine Payne | 1928 | 01/08/2012 | Connie Uetrecht | 1201 | 16/10/2012 |
| Denise Fréchette | 2323 | 04/10/2012 | Barbara Poulin | 2455 | 15/08/2012 | Petra Wall | 2943 | 15/10/2012 |
| Nancy Freeman | 1925 | 15/10/2012 | Catherine Ralston | 2751 | 15/10/2012 | Heather Williams | 1148 | 01/10/2012 |

CERTIFICATS DE CATÉGORIE TEMPORAIRE

| | | |
|-------------------------------|-------|------------|
| Sharona Abramovitch Dt.P. | 12753 | 24/07/2012 |
| Jaime Anderson Dt.P. | 12822 | 21/08/2012 |
| Salomeh Amin Dt.P. | 12236 | 30/07/2012 |
| Gennavieve Amour Dt.P. | 12825 | 07/09/2012 |
| Chaviva Augenblick Dt.P. | 12692 | 03/08/2012 |
| Lauren Baker Dt.P. | 12730 | 11/07/2012 |
| Kellie Barber Dt.P. | 12755 | 21/08/2012 |
| Shira Becker Dt.P. | 12729 | 11/07/2012 |
| laura Belsito Dt.P. | 12732 | 13/08/2012 |
| Julie Bonin Dt.P. | 12714 | 26/07/2012 |
| Ashley Boudens Dt.P. | 12721 | 01/08/2012 |
| Michelle Bouhuis Dt.P. | 12809 | 13/08/2012 |
| Andrea Brennan Dt.P. | 12751 | 13/08/2012 |
| Rebecca Brown Dt.P. | 12704 | 15/08/2012 |
| Danielle Brubacher Dt.P. | 12742 | 31/07/2012 |
| Atheana Buckley Dt.P. | 12756 | 01/08/2012 |
| Jenny Bui Dt.P. | 12793 | 03/08/2012 |
| Nadine Campeau Dt.P. | 12754 | 21/08/2012 |
| Rachel Capron Dt.P. | 12708 | 13/08/2012 |
| Elysia Carlidge Dt.P. | 12791 | 15/08/2012 |
| Julianne Cavanagh Dt.P. | 12697 | 31/07/2012 |
| Marion Champagne Cliche Dt.P. | 12762 | 27/07/2012 |
| Magdalene Chan Dt.P. | 12785 | 03/08/2012 |
| Deepa Chitaliya Dt.P. | 12300 | 03/08/2012 |
| Claudia Cloutier Dt.P. | 12763 | 31/07/2012 |
| Kaitlin Cobean Dt.P. | 12771 | 31/07/2012 |
| Theresa Couto Dt.P. | 12768 | 24/07/2012 |
| Natalie Diaz Dt.P. | 12735 | 31/07/2012 |
| Julia DiCesare Dt.P. | 12740 | 27/07/2012 |
| Raquel Duchon Dt.P. | 12824 | 21/08/2012 |
| Stéphanie Duplain Dt.P. | 12757 | 13/08/2012 |
| Mélanie Duquette Dt.P. | 12777 | 15/08/2012 |
| Emily Elliott Dt.P. | 12682 | 31/07/2012 |
| Julia Freeman Dt.P. | 12707 | 31/07/2012 |
| Mahsa Gharegozlo Dt.P. | 12786 | 31/07/2012 |
| Rojin Golbaz Dt.P. | 12512 | 03/08/2012 |
| Hailey Goodman Dt.P. | 12770 | 31/07/2012 |
| Jacalyn Goodwin Dt.P. | 12789 | 03/08/2012 |
| Elizabeth Gullaheer Dt.P. | 12744 | 13/07/2012 |
| Victoria Hall Dt.P. | 12736 | 30/08/2012 |

| | | |
|----------------------------|-------|------------|
| Kayla Hamilton Dt.P. | 12725 | 11/07/2012 |
| Craig Hamilton Dt.P. | 12241 | 13/08/2012 |
| Stephanie Hass Dt.P. | 12795 | 03/08/2012 |
| Natalie Hastings Dt.P. | 12807 | 13/08/2012 |
| Maarika Hiis Dt.P. | 12727 | 11/07/2012 |
| Kristen Hipwell Dt.P. | 12722 | 15/08/2012 |
| Keren-happuch Ho Dt.P. | 12718 | 15/08/2012 |
| Carly Hochman Dt.P. | 12828 | 31/08/2012 |
| Esther Iannucci Dt.P. | 11259 | 03/10/2012 |
| Krista Jacky Dt.P. | 12802 | 03/08/2012 |
| Sabrina Janes Dt.P. | 12804 | 13/08/2012 |
| Sonia Jaquemet Dt.P. | 12797 | 10/08/2012 |
| Sarah Kasman Dt.P. | 12764 | 15/08/2012 |
| Simon Kember Dt.P. | 12787 | 31/07/2012 |
| Shaylin Kemmerling Dt.P. | 12801 | 03/08/2012 |
| Laura Kennel Dt.P. | 12806 | 13/08/2012 |
| Emily Laver Dt.P. | 12766 | 03/08/2012 |
| SylvieLeblanc Dt.P. | 12759 | 24/07/2012 |
| CarolineLeBlanc Dt.P. | 12749 | 27/07/2012 |
| Natalie Lefebvre Dt.P. | 12778 | 15/08/2012 |
| Sabrina Legault Dt.P. | 12690 | 08/08/2012 |
| Jean-Philippe Lepage Dt.P. | 12842 | 25/09/2012 |
| Jennifer Libman Dt.P. | 12728 | 11/07/2012 |
| Michellelim Dt.P. | 12694 | 10/08/2012 |
| Kelly Longworth Dt.P. | 12713 | 13/08/2012 |
| Anita Lopes Dt.P. | 12731 | 31/07/2012 |
| Alissa Lunney Dt.P. | 12701 | 16/07/2012 |
| Dorothy Lyons Dt.P. | 12724 | 11/07/2012 |
| Kelsey MacKinnon Dt.P. | 12696 | 16/07/2012 |
| Blair Makey Dt.P. | 12799 | 13/08/2012 |
| Lisa Mannik Dt.P. | 12739 | 31/07/2012 |
| Lisa Martin Dt.P. | 12693 | 13/08/2012 |
| Alexandra Masliwec Dt.P. | 12748 | 15/08/2012 |
| Josianne Massicotte Dt.P. | 12782 | 26/07/2012 |
| Dawn McGuffin Dt.P. | 2616 | 20/07/2012 |
| Caroline Michon Dt.P. | 12796 | 03/08/2012 |
| Véronique Millaire Dt.P. | 12747 | 01/08/2012 |
| Zeinab Naser Dt.P. | 12838 | 21/09/2012 |
| Erin O'Reilly Dt.P. | 12711 | 31/07/2012 |
| Shefali Obhrai Dt.P. | 12790 | 13/08/2012 |

| | | |
|---------------------------------|-------|------------|
| Becky Pang Dt.P. | 12814 | 15/08/2012 |
| Mélanie Perreault Dt.P. | 12758 | 26/07/2012 |
| Christine Peters Dt.P. | 12773 | 31/07/2012 |
| Anna Phan Dt.P. | 12832 | 02/10/2012 |
| Stephanie Piper Dt.P. | 12765 | 15/08/2012 |
| Catherine Plaziac Dt.P. | 12743 | 31/07/2012 |
| Sarah Pressey Dt.P. | 12705 | 27/07/2012 |
| Joanne Pun Dt.P. | 12686 | 13/08/2012 |
| Carrie Regan Dt.P. | 12835 | 07/09/2012 |
| Jessica Reingold Dt.P. | 12794 | 31/08/2012 |
| Nicole Robinson Dt.P. | 12836 | 05/10/2012 |
| Erin Rudolph Dt.P. | 12710 | 31/07/2012 |
| Tasha Rugless Dt.P. | 12761 | 10/08/2012 |
| Amanpreet Sagu Dt.P. | 12783 | 13/08/2012 |
| Sarah Schaeffer Dt.P. | 12779 | 15/08/2012 |
| Sarah Schrier Dt.P. | 12712 | 17/07/2012 |
| Dina Skaff Dt.P. | 12774 | 27/07/2012 |
| Deidra Smith Dt.P. | 12833 | 07/09/2012 |
| Angela Smith Dt.P. | 12811 | 10/08/2012 |
| Elena Sobolev Dt.P. | 12741 | 31/07/2012 |
| Jennie Soguel Dt.P. | 12726 | 16/07/2012 |
| Laurel Splawski Dt.P. | 12769 | 24/07/2012 |
| Nicole St-Pierre Dt.P. | 12720 | 21/08/2012 |
| Sandra Stirpe Dt.P. | 12798 | 03/08/2012 |
| Jaclyn Strohl Dt.P. | 12767 | 24/07/2012 |
| Natalie Symons Dt.P. | 12816 | 15/08/2012 |
| Marisa Tamasi Dt.P. | 12733 | 31/07/2012 |
| Zalika Tjon Dt.P. | 12781 | 26/07/2012 |
| Vania Tong Dt.P. | 12738 | 15/08/2012 |
| Claire Towns Dt.P. | 12745 | 31/07/2012 |
| Kasia Tupta Dt.P. | 12784 | 15/08/2012 |
| Nasrin Dokht Vafaei Zadeh Dt.P. | 11993 | 13/08/2012 |
| Deborah Van Dyke Dt.P. | 12723 | 03/08/2012 |
| Ashleigh Vance Dt.P. | 12734 | 11/07/2012 |
| Laura Vermander Dt.P. | 12706 | 13/08/2012 |
| Shirley Walsh Dt.P. | 12689 | 01/08/2012 |
| CaitlinWay Dt.P. | 12716 | 31/07/2012 |
| Lucia Weiler Dt.P. | 10414 | 21/09/2012 |
| Melissa Williams Dt.P. | 12681 | 26/07/2012 |
| Shaistha Zaeheruddin Dt.P. | 12839 | 05/10/2012 |

DÉMISSIONS

| | | |
|------------------------------|-------|------------|
| Joanne Antonympillai | 12450 | 16/10/2012 |
| Debra Bagshaw | 2237 | 15/10/2012 |
| Annie Beaulé Destroismaisons | 12634 | 12/10/2012 |
| Sandra Bonnier | 1296 | 14/10/2012 |
| Jenny Boutilier | 12636 | 16/10/2012 |
| Jenny Boutilier | 12636 | 16/10/2012 |
| Elizabeth Bright-See | 1370 | 10/10/2012 |
| Ashley Brioux | 11616 | 15/10/2012 |
| Amanda Burton | 11623 | 16/10/2012 |
| Susan Campisi | 2656 | 01/10/2012 |
| Daniela Catallo | 3144 | 17/10/2012 |
| Fedwa Choudhri | 1866 | 22/10/2012 |
| Michèle Chouinard | 2238 | 01/10/2012 |
| Angela Clark | 10704 | 02/10/2012 |
| Yian Dam | 11902 | 14/10/2012 |
| Théa Demmers | 12333 | 24/09/2012 |
| Karen Dennison | 2675 | 15/10/2012 |
| Michelle Marie DesRoches | 3583 | 12/10/2012 |
| Nicole Dubé | 12331 | 11/10/2012 |
| Kristen Gaudet | 3301 | 15/10/2012 |
| Laura A. Goodine | 1586 | 16/10/2012 |
| Mandy Graham | 10895 | 15/10/2012 |
| Paula Harron | 1280 | 11/10/2012 |
| Dianne Hatch | 2292 | 15/10/2012 |

| | | |
|-------------------------|-------|------------|
| Evelyn Ho | 11726 | 14/10/2012 |
| Jessica Holtz | 3750 | 11/10/2012 |
| Sandra Juutilainen | 3722 | 10/10/2012 |
| Shezeleen Kanji | 3447 | 01/10/2012 |
| Kristy Lanauze | 11509 | 15/10/2012 |
| Patricia Latner | 2296 | 24/09/2012 |
| Michelle Lee | 11982 | 01/10/2012 |
| Jody Luth | 4308 | 14/10/2012 |
| Shona MacDonald | 11501 | 15/10/2012 |
| Andréa McCarthy | 12514 | 20/09/2012 |
| Kelsey McLenaghan | 4440 | 16/10/2012 |
| Debra McNair | 1386 | 12/10/2012 |
| Ronit Minchom | 3856 | 27/08/2012 |
| Debbie Morson | 10937 | 12/10/2012 |
| Annelise Myers | 3990 | 18/10/2012 |
| Argavan Nilforoush | 11621 | 16/10/2012 |
| Debbie Packer | 3391 | 10/10/2012 |
| Rose Peacock | 2108 | 15/10/2012 |
| Michelle Plumridge | 3950 | 31/08/2012 |
| Valerie Quarrie | 2020 | 15/10/2012 |
| Mary Ann Rangam | 1708 | 15/10/2012 |
| Sylvie Ranger-Duranceau | 2448 | 14/10/2012 |
| Vinita Rawat | 2743 | 11/10/2012 |
| Beth Reaume | 1904 | 12/10/2012 |

| | | |
|---------------------------|-------|------------|
| Céileann Regan | 12247 | 07/09/2012 |
| Lina Robichon-Hunt | 1751 | 10/10/2012 |
| Maya Robillard Purcell | 12520 | 19/09/2012 |
| Milly Ryan-Harshman | 1043 | 31/07/2012 |
| Sylvia Santosa | 11262 | 15/10/2012 |
| Bonnie-Jill Shaver | 1306 | 07/09/2012 |
| Megan Sider | 11976 | 01/10/2012 |
| Sandra Sonnenberg | 2750 | 14/10/2012 |
| Jennifer Sullivan | 3535 | 15/10/2012 |
| Audrey Therriault | 12518 | 10/10/2012 |
| Annie Tsang | 12830 | 01/09/2012 |
| Elizabeth Bessie Tshilias | 3033 | 14/10/2012 |
| Kaede Uji | 3863 | 13/09/2012 |
| Anisha Walli | 11194 | 15/10/2012 |
| Joyce Whelton | 1487 | 14/10/2012 |
| Sandra Williams | 11453 | 28/09/2012 |
| Amy Wood | 11563 | 28/07/2012 |

EN MÉMOIRE

| | | |
|----------------|------|------------|
| Kathryn Zimmer | 1559 | 24/10/2012 |
|----------------|------|------------|

Les diététistes trouvent que le processus d'EPE s'est bien déroulé

10 % des membres ont été choisies au hasard pour la première étape.

- **66 % fournissent des soins à des clients**
- **5 % des membres évalués sont passées à la deuxième étape**

L'Ordre a lancé le nouveau processus d'EPE en deux étapes en mars 2012. Le nouveau format permet d'évaluer davantage de membres sans augmenter les coûts et de leur apporter des commentaires formatifs. Il inclut : Étape 1 – Sondage auprès de plusieurs sources (« rétroaction tous azimuts »), et Étape 2 – Entretien fondé sur le comportement et examen de dossiers. Seules les personnes qui n'avaient pas obtenu la note de passage à la première étape sont passées à la deuxième pour une évaluation approfondie. La deuxième étape est en cours.

Les diététistes ont obtenu de bonnes notes à la première étape (le sondage auprès de plusieurs sources). Les commentaires de patients et de collègues, recueillis et analysés par une tierce partie, ont été excellents. En fait, même les membres qui ont dû passer à la deuxième étape ont obtenu une note juste au dessous de la norme établie pour le groupe. Il convient de souligner que le passage à la deuxième étape n'est pas un signe d'incompétence, mais

que l'exercice de ces personnes peut être légèrement différent ou qu'elles doivent en parfaire certains aspects.

L'Ordre remercie tous les membres qui ont élaboré les formulaires de sondage et les ont mis au banc d'essai

NOUS RECHERCHONS DES ÉVALUATRICES OU ÉVALUATEURS FRANCOPHONES OU BILINGUES

En prévision de la deuxième étape de l'Évaluation par les pairs et de l'exercice de 2013, l'Ordre cherche des membres généraux possédant au moins cinq ans d'expérience qui aimeraient suivre une formation pour évaluer d'autres diététistes.

Si vous êtes intéressé(e), présentez votre candidature d'ici le 30 novembre. Communiquez avec Barbara McIntyre, Dt.P., gestionnaire du programme d'AQ, 416-598-1725 /1-800-668-4990, poste 233, mcintyreb@cdo.on.ca

Vos commentaires sont importants

Toutes les membres qui ont participé à la première étape ont évalué l'EPE. Plus de 90 % estiment que le processus s'est bien déroulé. Des améliorations seront malgré tout apportées l'année prochaine :

- Certaines personnes se sont senties débordées quand elles ont reçu en même temps l'avis de sélection aléatoire pour l'évaluation et la documentation connexe. Nous avons pris ce commentaire au sérieux et, à partir de 2013, nous avertirons d'abord les personnes sélectionnées par courrier électronique et leur enverrons par la suite la documentation requise pour le processus.

- Cette année, la classification des membres comportait des erreurs (c.-à-d. concernant la prestation de soins). Afin que chaque membre se trouve dans la catégorie appropriée, nous avons inclus dans l'Outil d'autoformation une question demandant à chaque membre d'indiquer si elle prodigue des soins.
- Quand nous aurons enregistré les résultats des sondages auprès de plusieurs sources, nous expliquerons les « cotes Z », « l'écart par rapport à la norme » et « l'écart type » et les définirons plus clairement. Des membres estiment que ces explications seraient utiles.

J'ai pris plaisir à lire la documentation!

C'était organisé et facile à suivre.

Le processus a semblé se dérouler sans écueil.

J'ai trouvé les commentaires très intéressants, et les graphiques ont été très utiles.

C'est bon de savoir ce que les patients pensent des soins que je leur prodigue.

Pour une première fois, le processus s'est relativement bien déroulé.

[Retourner au menu](#)